

LIVRET DE RENTRÉE



SIHP

Journée d'accueil du 23-09-2022

Le SIHP

Le Syndicat des internes des internes des hôpitaux de Paris (SIHP) est un syndicat professionnel qui a pour but de défendre les droits des internes de toutes les spécialités.

En effet, être apprenti médecin, dans un univers hiérarchisé avec ses traditions hospitalières peut s'avérer compliqué. Bien qu'étudiant hospitalier, nous avons également des droits et des devoirs, encadré par une législation bien définie.

Composé d'internes élu-e-s, tous bénévoles, le SIHP est là pour vous aider. Nous travaillons de concert avec notre attachée de direction, Aude de Loynes, qui permet d'assurer une permanence quotidienne et de mener à bien les travaux du syndicat.

Enfin le SIHP est une organisation non partisane et non religieuse. Nous organisons un dialogue constant avec le Bureau des internes (BDI), l'Agence régionale de santé (ARS), les doyens, les coordonnateurs, référents de spécialités ou encore les élu-e-s d'Île-de-France. Nous sommes également en lien étroit avec l'Intersyndicale nationale des internes (ISNI).



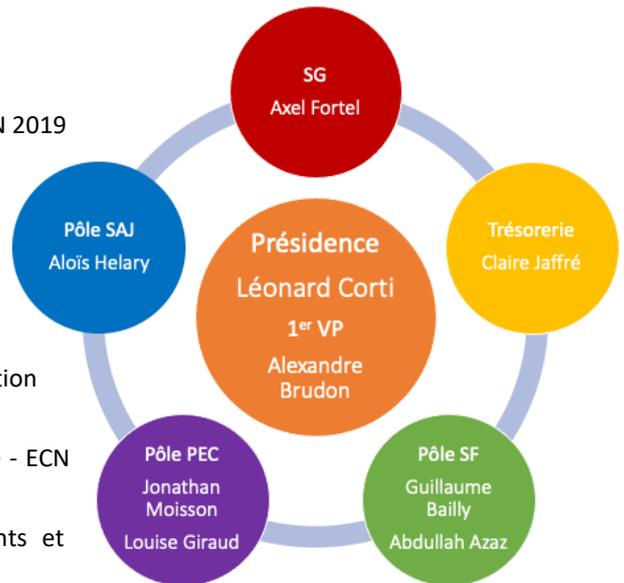
SOMMAIRE

Le SIHP	2
Présentation du bureau	4
Contacts utiles du syndicat	4
SOS-SIHP	4
Le grand plan logement du SIHP	5
Vie de l'interne	5
Évaluations de stage	5
Temps de travail	6
Devoir de l'interne	6
Gardes au SAU	6
Disponibilité	7
Surnombre	7
Congés maladie	8
Droit au remords	8
SIHP'olata et soleil !	8
Nos partenaires	9
Mot de la fin	11
Pour plus d'informations	11

Présentation du bureau

Bureau sortant 2021-2022 :

- Léonard Corti - Président - Anesthésie réanimation - ECN 2019
- Alexandre Brudon - 1er vice-président - Pneumologie - ECN 2019
- Axel Fortel - Secrétaire général - Psychiatrie - ECN 2018
- Claire Jaffré - Trésorière - Psychiatrie - ECN 2015
- Guillaume Bailly - vice-président pôle Stages et formation (SF) - Cardiologie - ECN 2020
- Abdullah Azaz - vice-président pôle SF - Santé publique - ECN 2020
- Jonathan Moisson - VP pôle Partenariats, événements et communication (PEC) - Médecine d'urgence - ECN 2019
- Louise Giraud - VP pôle PEC - Endocrinologie-Diabétologie-Nutrition - ECN 2021
- Aloïs Helary - VP pôle Service assistance juridique (SAJ) - Médecine interne et immunologie clinique - ECN 2017



Le bureau 2022-2023, se construit en ce moment : si tu es intéressé-e, écris-nous !

Contacts utiles du syndicat

Pour toute sollicitation, écrire à sihp@sihp.fr ou appeler au 01 45 87 28 39.

Réseaux :

- www.sihp.fr
- Présent sur Facebook, Instagram, Twitter
- Nouvelle plateforme d'évaluation des stages, Atlas, accessible pour tous les adhérents.



SOS-SIHP

Être confronté à la maladie, à la mort, à l'exercice hospitalier au quotidien n'est pas facile et peut affecter tout un chacun au cours de sa formation, y compris chez les plus "fort-e-s" d'entre nous.

C'est pour cette raison que le SIHP a constitué voici plusieurs années le [SOS-SIHP](#) : une cellule de soutien psychologique gérée par des internes bénévoles au service de leurs collègues.

Si tu vis une situation de détresse psychologique en lien avec votre exercice, n'hésite pas à nous joindre à sossihp@gmail.com

Par ailleurs, toutes et tous les internes subissant des **situations de harcèlement moral ou sexuel, ou des agressions, peuvent compter sur le SIHP et l'ISNI** pour être soutenus sur le plan judiciaire, y compris sur le plan financier. Joins-nous si tu es témoin ou victime de ce genre de situations !

Le grand plan logement du SIHP

Les locations dans Paris et ses environs étant onéreuses, et représentant une part conséquente du salaire d'un interne, le SIHP et le Syndicat représentatif parisien des internes de médecine générale (SRP-IMG) œuvrent pour des logements à bas coûts, issus de logements du parc privé des hôpitaux.

Une première expérimentation est en cours depuis mai 2022 avec 12 logements à 300 euros. L'objectif serait d'atteindre 500 logements à 300 euros.

En l'absence de garant, les internes peuvent obtenir un dépôt de garantie pour leur logement grâce la [garantie Visale](#) proposée par Action logement.

Enfin, le SIHP souhaite une rénovation stratégique de certains internats afin de couvrir la plus grande demande possible en termes de place et de lieu de terrain de stage à couvrir.



ENGAGEMENTS	ETAT D'AVANCEMENT
#1 - 500 logements à 300€	● Expérimentation de 12 places en colocation dans des appartements de l'APHP (mai 2022)
	● Objectif de 50 places APHP (fin 2023)
	● Création de 3 internats privés à Créteil, Saint-Ouen et Poissy (projet définitif en juin 2022)
#2 - Caution pour tous	● Garantie VISALE pour les internes (abouti en juin 2022)
#3 - Peau neuve pour l'internat	● En négociation avec l'APHP et les hôpitaux publics, privés
#4 - Hôpitaux responsables	● Sera discuté lors des prochaines commissions de répartition et d'agrément

Vie de l'interne

Évaluations de stage

Le SIHP est présent lors des commissions d'agrément et de répartition des stages. Il s'assure du bon encadrement des internes et veille à la fermeture des postes qui ne sont plus formateurs ou dangereux pour l'interne ainsi que de l'inadéquation avec un nombre de poste offert supérieur de 7% au nombre d'internes.

Lors de ces commissions le SIHP s'appuie sur les **évaluations de stage** et les retours d'internes.

Les évaluations de stages se font depuis cette année sur la [plateforme Atlas](#).

Une note de stage est calculée automatiquement en fonction du respect ou non du temps de travail, des repos d'astreintes/gardes, demi-journée de cours, demi-journée de formation etc.



Temps de travail

Article R. 6153-2 du Code de santé publique.

Les obligations de service de l'interne sont fixées à 10 demi-journées par semaine qui se décomposent en 2 temps :

- **En stage : 8 demi-journées** dans le CH d'affectation. Les gardes, demi-gardes et astreintes sont comprises dans ce calcul. Une garde de nuit équivaut à 2 demi-journées.

- Hors stage : 2 demi-journées de travail universitaire par semaine dont l'une est sous la responsabilité du coordinateur de la spécialité et décomptée du temps de travail effectif.

La formation en stage, incluant le temps de garde et d'intervention en astreintes, ainsi que la demi-journée de formation hors stage ne peuvent excéder quarante-huit heures par période de 7 jours, cette durée étant calculée en moyenne sur une période de trois mois.

Devoir de l'interne

Article R6153-2, R6153-3 et R6153-6 du Code de santé publique.

L'interne exerce des fonctions de prévention, de diagnostic et de soins, par délégation et sous la responsabilité du praticien dont il relève. Il/elle s'acquitte des tâches qui lui sont confiées et participe à la permanence de soins depuis l'arrivée dans le service jusqu'à l'horaire de relève de la garde.

En pratique, un patient suspect de décompenser une pathologie doit être transmis à l'interne ou au sénior de garde pour libérer l'interne des étages. L'interne n'est pas tenu de rester au-delà de cet horaire de relève de garde.

Tous les dossiers doivent être séniorisés (même aux urgences). Donc mieux vaut poser trop de questions à son sénior que pas assez, si le dossier n'est pas séniorisé vous ne serez pas protégé-e-s.

L'interne ne peut pas s'absenter du lieu de stage sauf pour congés prévus (risque de sanction disciplinaire).

Pour en savoir plus, consulter le [site de l'ISNI](#) (cf. QR code).



Gardes au SAU

L'interne participe à la permanence de soins de son service, de l'hôpital dont il dépend et/ou du service d'accueil des urgences.

Il est possible que tu te retrouves dans une situation où tu ne peux pas effectuer votre garde. Il existe alors 2 cas de figures :

- Tu ne peux pas aller à ta garde pour une raison **dépendante de ta volonté** (soirée immanquable, congés avec manque d'anticipation, etc.). C'est à toi de faire l'effort de trouver un-e remplaçant-e et d'en informer les responsables du planning de gardes le plus rapidement possible.
- **Tu ne peux pas réaliser ta garde pour une raison indépendante de ta volonté (arrêt maladie, demande d'absences exceptionnelles (décès ou fin de vie d'un proche, naissance, enfant malade))**. Tu dois en informer rapidement le bureau des affaires médicales de votre établissement et les responsables de la liste de gardes en indiquant le motif (sans rentrer dans le détail si vous ne le souhaitez pas). **Tu n'es en aucun cas tenu de trouver un-e remplaçant-e pour votre garde**. Si les internes doivent assurer la permanence des soins, nous n'en sommes pas responsables.

Nous rappelons que dans ces situations, il est bien entendu essentiel de savoir **faire preuve de solidarité** et qu'il est toujours préférable qu'un interne soit volontaire que désigné par tirage au sort, etc.

Si tu es dans la 2^{de} situation et que les responsables de la liste de garde ou l'administration cherche à te faire porter la responsabilité de trouver une solution, c'est **illégal**. Quand tu es en congés ou en arrêt, tu n'as aucune obligation envers votre employeur.

En cas de harcèlement téléphonique : bloque les numéros et/ou fais savoir que tu en informes le SIHP qui se réservera le droit de dénoncer cette pratique.

Disponibilité

L'interne peut être mis en disponibilité par le directeur général du CHU de rattachement dans l'un des cas suivants :

- **Accident ou maladie grave du conjoint, d'une personne avec laquelle il est lié par un pacte civil de solidarité, d'un enfant ou d'un ascendant** : un an renouvelable une fois, sauf dérogation
- **Études ou recherches présentant un intérêt général** :
 - un an renouvelable une fois
 - trois ans pour une thèse de doctorat
 - après 6 mois minimum de fonctions effectives
- **Stage de formation ou de perfectionnement en France ou à l'étranger** : un an renouvelable une fois, après 6 mois minimum de fonctions effectives
- **Convenances personnelles** : un an renouvelable une fois, après 1 an minimum de fonctions effectives.



Pour plus de détails, consulter le [site du SIHP](#) (cf. QR code).

Surnombre

Les internes ont la possibilité d'effectuer un stage en surnombre dans les situations suivantes :

- Déclaration de grossesse ;
- Congé maternité, congé paternité, congé d'accueil de l'enfant et congé d'adoption ;
- Interne en situation de handicap ou relevant d'affection pouvant donner lieu à un aménagement de poste ;
- Congé longue maladie ;
- Retour de congé longue durée.

Pour les internes affectés dans des établissements de l'AP-HP ou les établissements conventionnés, l'attestation sera établie par les médecins du travail du site dans lequel ils effectuent leur semestre.



La demande se fait à l'ARS au plus tard 15 jours avant les choix de stage.

Pour plus de détails, consulter le [site de l'ARS](#) (cf. QR code).

Congés maladie

Dans le cas général :

Les 3 premiers mois	100 % de la rémunération
Les 6 mois suivants	50 % de la rémunération
Après 9 mois d'arrêt pour congé maladie	Possibilité de prolonger le congé jusqu'à 15 mois mais sans rémunération

⚠ **Pour obtenir 100% de la rémunération au-delà de 3 mois de congé maladie**, nous te conseillons de souscrire à un contrat de prévoyance par des organismes de mutuelles comme la GPM par exemple.

Par ailleurs, l'interne bénéficie d'un congé de maternité, de paternité ou d'adoption d'une durée égale à celle prévue par la législation.

Pour plus, d'information, consulter le [Guide de la protection sociale des internes](#) (cf. QR code).



Changement de spécialité

Il est possible dans une spécialité pour laquelle l'étudiant-e a été classé-e en rang utile à l'issue des épreuves classantes nationales (ECN), c'est-à-dire à un **rang au moins égal à celui du dernier candidat issu des mêmes ECN** et affecté dans cette spécialité au niveau de la même subdivision.

Il peut avoir lieu avant d'avoir validé 4e semestre d'internat, dans la subdivision d'affectation et une **seule fois**.

N'hésite pas à effectuer un stage libre dans la spécialité qui t'intéresse avant de faire la démarche. En cas de questionnement ou de limitations par rapport à ta maquette, n'hésite pas à nous joindre.

Bureau des internes

En cas de problématique administrative, vous pouvez joindre le bureau des internes (BDI) à l'adresse bdi.aphp.sap@aphp.fr avec en objet NOM - Prénom - n° APH - Intitulé de la demande.

SIHP'olata et soleil !

Le SIHP c'est aussi des événements festifs ! Suite au Gala traditionnel de rentrée, découvre un week-end d'intégration réalisé sur mesure pour les futurs internes de Paris.



Nos partenaires

A retrouver sur notre site dans l'onglet "le sihp" → partenaires



**GROUPE
PASTEUR
MUTUALITÉ**

GPM : Responsabilité civile gratuite pour les internes, prévoyance (arrêt de travail, grossesse), complémentaire santé, assurance auto et habitation

Conseillère dédiée : Albane de la Fayolle 07 62 66 75 38
albane.delafayolle@gpm.fr



Medemprunt

Medemprunt : Agence de courtier

Rendez-vous possible jusqu'à 23h, premier rendez-vous gratuit.

Amandine : "J'ai testé cette agence et j'ai eu un premier rendez-vous gratuit pour estimer ma capacité d'emprunt. Bon relationnel.

2 types de contrat : soit ils envoient notre dossier auprès des banques et négocient pour nous, soit on négocie nous-même auprès de notre banque si on a une bonne relation avec notre conseiller, et ils s'occupent de démarcher les autres banques.

Je ne me souviens plus du prix du courtier, mais c'était très raisonnable au vu de la somme empruntée."



BNP : Une offre de bienvenue, carte bleue gratuite. Partenariat avec le SIHP pour les prêts immobiliers.

Amandine : "Convention intéressante avec le SIHP, avec un prêt à palier (ce qui est difficile à obtenir avec notre statut), un taux dans la fourchette basse du marché. J'ai réalisé mon prêt avec cette convention."



L'URPS médecins libéraux Ile-de-France accompagne les jeunes médecins dans leur vie professionnelle : 2 jours de découverte en libéral sur la base de médecins volontaires, les "soirées libérales", annonces de remplacement etc.



Tout adhérent au SIHP peut bénéficier de ce service qui propose des paniers frais bios et locaux directement livrés à domicile, sur votre lieu de travail ou de votre choix. Code "SIHPBIO" pour bénéficier de 10 % sur les produits proposés.



Frais d'inscription gratuits, 27€ par mois soit 377€ par an au lieu de 659€ par an prix public. Accès à tous les cercles de Paris. 7j/7 Pour toute demande d'inscription contactez : dgarcia.cdf@gmail.com

Marie (membre du comité) "Recommande, elle a pu constater un changement incroyable dans sa forme musculaire, attention cependant à ne pas vous y casser un pied."



Hack your Care : Hack Your Care est la plateforme de connexion entre professionnels de santé et porteurs de projets innovants en santé numérique.

Mot de la fin

Bienvenue dans cette nouvelle page de l'internat qui s'écrit pour toi !

Si nos actions t'intéressent, ou bien que tu as des idées pour faire avancer les choses, n'hésite pas à nous suivre sur les réseaux, à nous contacter pour plus de renseignements et **à nous rejoindre !**

Bon premier semestre d'internat !

Pour plus d'informations

[Site du SIHP](#)



[Site de l'ISNI](#)



[Guide juridique de l'interne de l'ISNI](#)



[BDI : contacts et livret d'accueil](#)



[Site de l'ARS](#)



[Guide de la protection sociale des internes](#)



Adhère au SIHP :
15 €/semestre pour ta
première année !

